

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 22.03.2018

Lieu : Salle animation Camping TCS Les Iles

Heure : 19h00

Présidence : Schroeter Jean-Paul

Ordre du jour

1. Ouverture de l'AG - contrôle des présences
 2. Adoption du procès-verbal de l'AG 2017 (sur site Internet Aras)
 3. Rapport du président
 4. Rapport « aéroport civil »
 5. Rapport « base aérienne »
 6. Comptes au 31.12.2017
 7. Rapport du vérificateur des comptes 2017 et décharge au Comité
 8. Stratégie 2017
 9. Budget 2018
 10. Divers et discussion
-

1. Ouverture de l'AG

Le Président ouvre la séance et remercie les membres présents qui s'inscrivent sur la liste des présences.

Il cite les absences excusées du Président de la Ville de Sion, M. Philippe Varone, du vice-Président de la Ville de Sion, M. Christian Bitschnau, de la Directrice de l'Aéroport de Sion, Mme Aline Bovier-Gantzer, du Conseiller Municipal de la Ville de Sion, M. Christophe Clivaz, du chef de Service des Travaux publics de la Ville de Sion, M. Georges Joliat, de la Présidente de la Commune de Grimisuat, Mme Géraldine Marchand-Balet, du Président de la Commune de Savièse, M. Sylvain Dumoulin, du vérificateur des comptes, M. Philippe Pralong ainsi que de nombreux membres individuels ou collectivités de l'Association.

L'effectif de l'Association reste stable. Nous accueillons un nouveau membre, M. Charles Edouard Barras présent ce soir et enregistrons la démission de M. Auxilius Lorétan, touché dans sa santé.

2. Adoption du PV de la dernière AG 2017

L'assemblée valide le PV AG 2017 sans commentaire particulier.

3. Rapport du Président

En préambule de son rapport, le Président rappelle les buts de notre Association :

- a. La protection de la population contre le bruit, la pollution de l'air et toutes autres atteintes ou inconvénients liés au trafic aérien ou à l'aéroport, affectant l'environnement, la santé ou le patrimoine.
- b. La défense des droits et intérêts de ses membres.
- c. La sauvegarde du développement harmonieux et contrôlé de l'aéroport en tant qu'instrument de l'économie et de l'essor du tourisme.

2018 devrait s'annoncer sous les meilleurs auspices pour les Riverains de l'Aéroport et ce pour trois raisons.

La première concerne le développement de l'aéroport civil avec la présence de votre président dans le Comité de Pilotage (COPIL) qui peut ainsi faire part des exigences de notre Association, tant en termes de gestion qu'en termes de protection des riverains.

La dernière séance organisée par MM. Darbellay et Varone, coprésidents du COPIL consultatif, nous a permis de constater que la solution proposée pour la gestion de l'aéroport de Sion par l'Aras était la bonne : une société mixte public/privé avec gouvernance hiérarchique (canton ou municipalité : ceci devra être défini rapidement) et plus de 50% en parts et un opérateur privé lié par concession. Des investisseurs tels que les usagers basés, les stations touristiques, les communes environnantes ou des privés pouvant aussi participer au bon fonctionnement de l'aéroport.

Frs 10 Mios pour les frais de fonctionnement annuels devraient être trouvés sans trop de problème.

A l'occasion de ces séances, nous avons aussi pu faire part de nos exigences concernant la protection des riverains avec les différentes mesures suivantes :

- Mur anti-bruit au Nord et ce sur toute la longueur
- Aménagement du tarmac côté Nord avec des GPU au sol limitant ainsi les nuisances sonores et polluantes
- Rassemblement des activités hélicoptères côté SUD-EST
- Déplacement au maximum des activités bruyantes du Nord vers le Sud. Des locaux militaires se libérant progressivement.

La deuxième raison concerne les relations qui règnent entre la Direction de l'Aéroport, la Municipalité de Sion et votre Comité. Elles sont excellentes car nous sommes écoutés à tous les niveaux : Monsieur le Président Varone qui nous reçoit volontiers et Madame Bovier Gantzer qui nous informe régulièrement sur les travaux, les projets et les améliorations apportées concernant les constructions et les nuisances. Nicolas Gapany, responsable du dicastère « aéroport civil », vous en fera part tout à l'heure, dans son rapport.

La troisième raison provient des Forces aériennes qui ont souhaité maintenir le contact avec l'Aras, par l'entremise de MM. le Divisionnaire Bernhard Müller, chef des Forces aériennes et le Commandant de la Base aérienne de Payerne Benoit Studemann. Tous les plannings des différentes Bases nous sont parvenus

à fin novembre 2017 et les informations sur les activités se déroulant en début d'année sur la Base de Sion nous ont été transmises. Vous aurez plus de détails là aussi dans le rapport « Base aérienne » qui vous sera présenté plus tard.

Mais la vraie question que j'aimerais aborder dans mon rapport est la suivante : Où en sommes-nous à ce jour dans le dossier « FUTUR DE L'AÉROPORT CIVIL »

Décision a été prise : Ce sera un aéroport civil fort avec une faible activité militaire puisque les Forces aériennes depuis le début de cette année, n'utilisent la Base de Sion que comme base de dégagement.

Comme expliqué plus haut, le système de gestion est défini ; il a été confirmé de manière scientifique par une professeure agrégée de l'UNIL. Des pistes importantes, des points clés et des exemples d'exploitation ont été présentés. Le COPIL a donc en ses mains, un document qui va lui permettre de prendre rapidement des décisions.

Un plan directeur avec un agenda doit être établi dans les plus brefs délais. Afin de définir les contours de cette nouvelle entité, d'établir les budgets de fonctionnement et d'investissement, les départements et les différents postes, de trouver les bonnes personnes et les bons partenaires, bref en un mot, mettre en place une société de gestion, il faudra du temps. Or il y a une date butoir à tout ce processus : Le 31.12.2020, date à laquelle la Confédération ne participera plus en termes de frais de fonctionnement et d'investissement. Et cette date : **c'est demain.**

Je reprends la réponse que m'a donnée M. Christophe Darbellay, Conseiller d'Etat en charge du dossier, lors de la dernière séance COPIL consultatif à ma question : « Y a-t-il volonté politique sur ce dossier ? » Sa réponse fut, on ne peut plus claire : « Nous ne serions pas ici s'il n'y avait pas volonté politique ». Faisons donc confiance à nos autorités qui ont tout en mains pour faire de cet aéroport, un outil durable, fort et essentiel pour notre tourisme et notre économie.

Pour terminer mon rapport, je citerai l'exemple de la Ville d'Innsbruck - centre névralgique du Tyrol, région touristique quasi similaire à notre Valais. (Travail de Bachelor – Romain Gilliard) avec les éléments suivants :

- Innsbruck : un aéroport avec 40'000 mouvements et 1 Mios de passagers. Sion : 40'000 mouvements et 37'000 passagers.
- Différentes stations aux alentours dans un rayon de 100km. Sion : idem mais plus du 70% des usagers de l'aéroport vont dans le Haut-Valais. Y a donc du potentiel.
- Une approche difficile causé par les reliefs montagneux mais la croissance a fonctionné. Sion développe l'approche GPS.

Dès les années 1955, des compagnies tels que Lufthansa, KLM et Swissair ont été intéressées par la destination Innsbruck. En 1964, à l'occasion des JO, (tiens donc) un nouveau terminal a été inauguré. Austrian Airlines et Crossair sont venus et développement des vols charters dès 1978. A ce jour, des compagnies low cost comme EasyJet et LHX sont hébergées.

Cet exemple devrait nous donner des idées et nous conforter dans les choix qu'il faudra faire. Renforcer notre hôtellerie et notre accueil sera aussi un challenge à relever. Les JO 2026 pourraient permettre à notre Canton de développer sa visibilité dans le monde entier, grâce à la couverture médiatique.

Pour la création d'un aéroport civil fort et une destination unique VALAIS WALLIS.

2. Rapport « aéroport civil » - constructions et nuisances

CONSTRUCTIONS

L'Aras remercie la Municipalité de Sion et la directrice de l'aéroport Mme Bovier pour l'accueil qu'elles réservent à son Comité lors de leurs séances bilatérales ; tous les documents discutés avec l'OFAC sont présentés tels quels à l'Aras et sont mis à disposition.

Dans le courant de février 2018, l'OFAC et la Direction de l'Aéroport se sont rencontrés pour traiter différents thèmes. Nous vous présentons ici les plus importants (en gras, les sujets faisant l'objet d'explications au cours de cette Assemblée) :

a. Projets terminés :

1. Démolition du « Village en bois » ; reste 1 bâtiment à détruire.
2. **Paroi antibruit Nord – Est**
3. Passage R1 – R2 – R3

Aras Association des Riverains de l'Aéroport de Sion

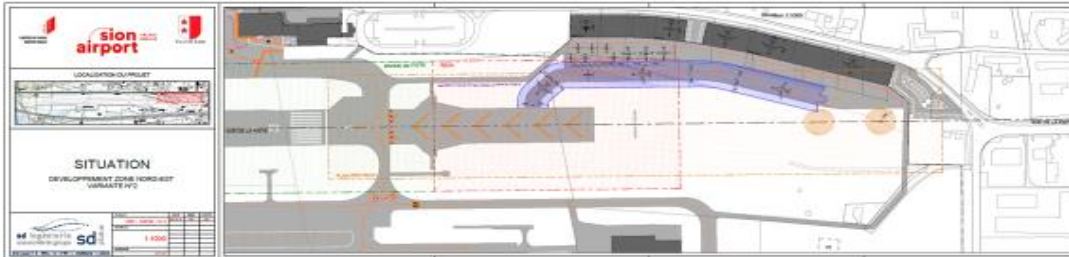
Paroi antibruit Nord – Est : zone AIR-GLACIERS / SHP



b. Projets autorisés par l'OFAC :

1. Tarmac avion zone SUD – EST
2. Mise en conformité des marquages de la piste en herbe
3. Suite de la construction de 3 batteries de tubes électriques
4. **Développement de la zone NORD – EST**
5. **Halle Hélicoptère-Service (projet)**

Développement de la zone NORD – EST



La décision OFAC est valable jusqu'au **15.08.2018**

L'aéroport de Sion a demandé une prolongation à l'OFAC, le 31.10.2017

Halle Hélicoptère-Service (projet)



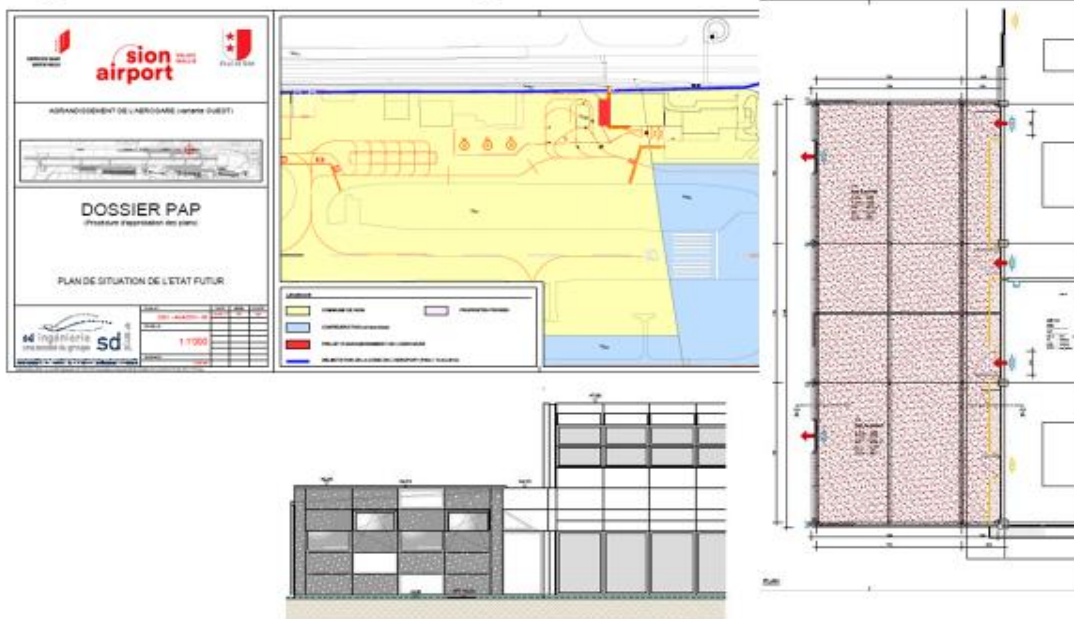
L'autorisation de l'OFAC était valable jusqu'au **30.05.2017**

Elle a été prolongée jusqu'au 30.05.2020

c. Procédures PAP (Procédure d'approbation des plans) en cours :

1. **Agrandissement de l'aérogare**
2. **Parking longue durée (amélioration)**
3. **Programme d'entretien préventif des surfaces des aires de trafic (tarmac NORD)**
4. **Modification du concept carburant**
5. **Approche GPS Projet CHIPS BIETSCHHORN**

Agrandissement de l'aérogare



Le DOSSIER PAP a été envoyé à l'OFAC au début septembre 2017

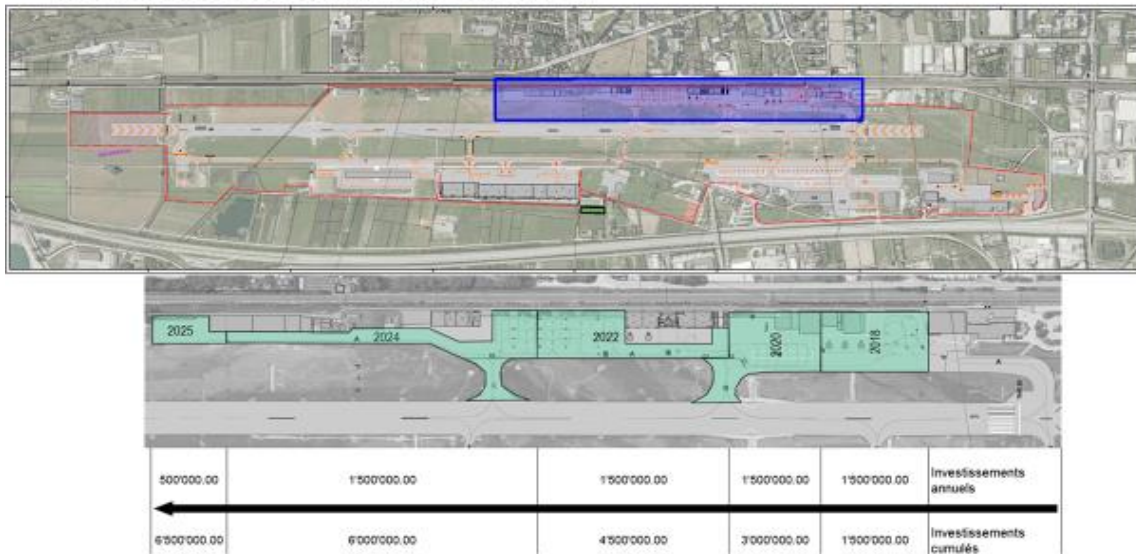
Parking longue durée (amélioration)



Le DOSSIER PAP a été envoyé à l'OFAC au début juin 2017

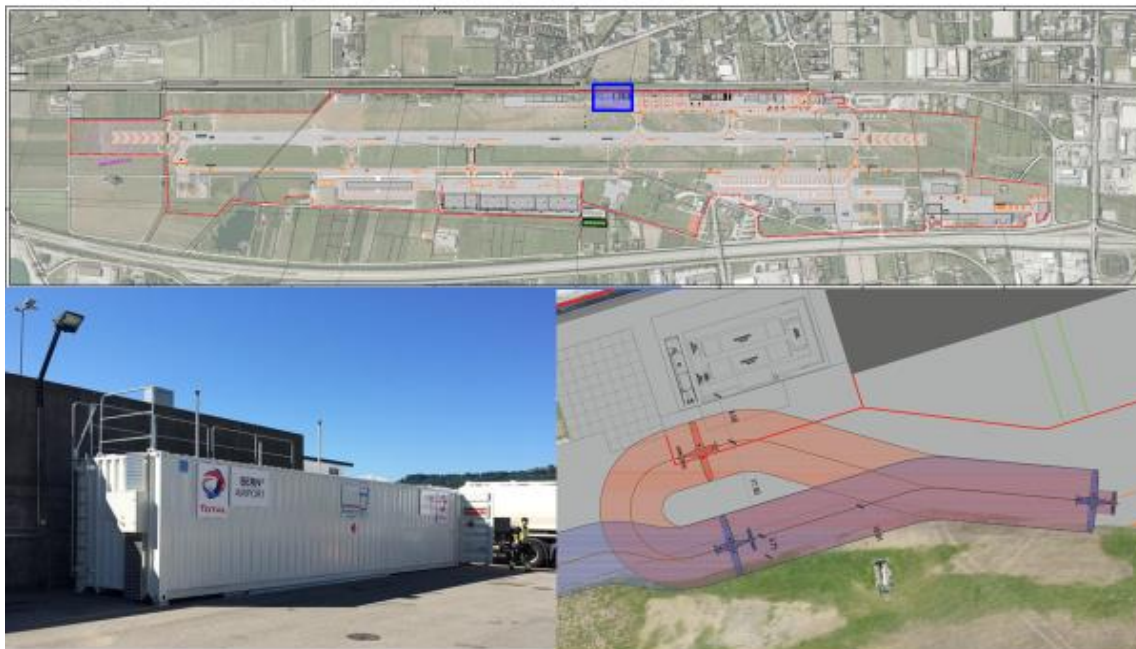


Programme d'entretien préventif des surfaces des aires de trafic (tarmac NORD)



Planification de CHF 1'500'000.- de travaux tous les 2 ans

Modification du concept carburant



Mise en place d'une « CITERNE-CONTAINER » similaire à celle mise en place à l'aéroport de Berne (photo AIR-TOTAL)

Approche GPS Projet CHIPS BIETSCHHORN



Vol d'essai « A320 » du 10.09.2013



RAPPEL

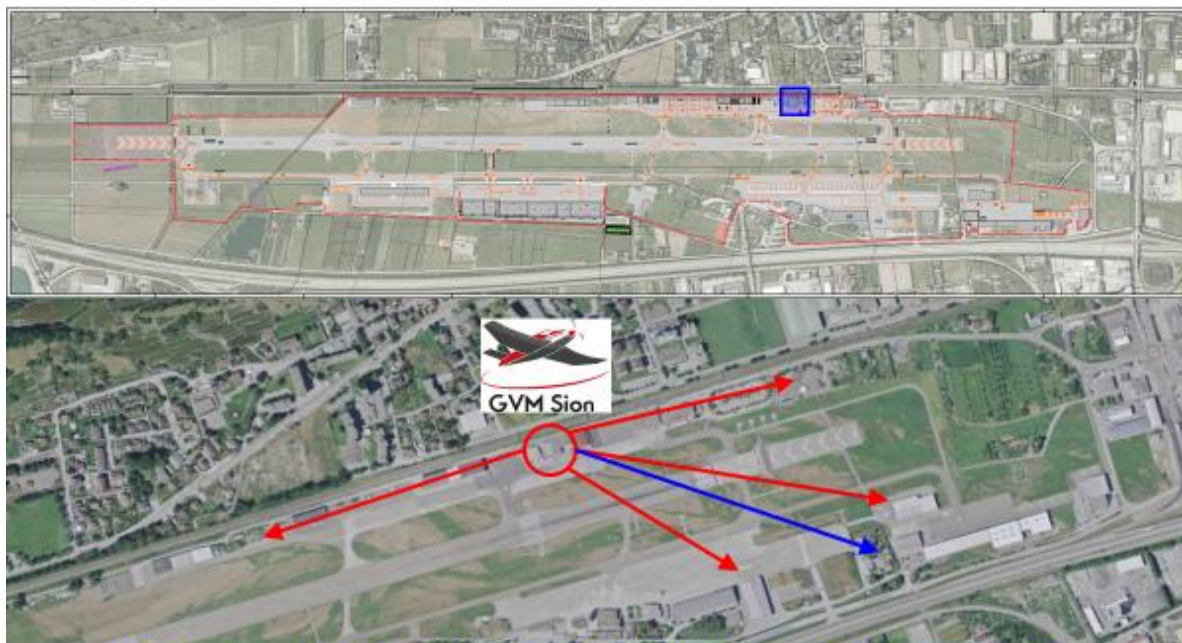
Entrée en vigueur de la procédure
le 2 février 2016

En attente de
l'autorisation définitive
de l'OFAC

d. Analyses aéronautiques et études préliminaires :

1. Activités hélicoptères dans la zone SUD – EST
2. **Déplacement des activités du GVM**
3. Projet militaire « MALS PLUS »
4. Système alarmes Feu et Avions
5. Réseau fibres optiques de l'aéroport de Sion
6. **Entretien et réfection de la clôture de l'enceinte de l'aéroport**
7. Visualisation approche piste 25 -> 8 pylônes (Rabbit Line)
8. Mise en conformité environnementale -> Tarmac Air-G -> Zone sulfatage
9. Couvert pour les véhicules de l'aéroport
10. **Centre commercial dans la zone SUD - EST de l'aéroport**
11. Halle Dysbox (parcelle 15156) Zone NORD – EST
12. **Réfection de la piste principale par Armasuisse et la base aérienne de Sion**
13. Règlement d'exploitation et plan directeur 5 / 10 ans
14. **Fixation des priorités 2018 avec l'OFAC**

Déplacement des activités du GVM



Solution envisagée, déplacement des activités dans la zone militaire (secteur des Vergers) -> Lettre d'intention signée

Entretien et réfection de la clôture de l'enceinte de l'aéroport



Avancement de la démarche d'évaluation pour la relance de la recherche de financement (subventions fédérales liées à la sûreté et à l'environnement aéroportuaire)

Remarque : La clôture sera remplacée par un mur anti-bruit. Une discussion animée s'engage sur sa qualité qui ne devra en aucun cas réfléchir les bruits des CFF qui sont au Nord de ce mur. Des précisions sont données sur la composition et la structure du matériel qui est absorbant des 2 côtés.

Centre commercial dans la zone SUD - EST de l'aéroport



Le bâtiment « DEPÔT » percera de manière significative la surface de limitation d'obstacles des hélicoptères.

En conclusion, le projet de Centre commercial peut être très pénalisant pour l'exploitation de la FATO SUD-EST

Remarque : Le dépôt fait l'objet d'une opposition de l'Aéroport de Sion.

Réfection de la piste principale par armasuisse et la base aérienne de Sion



**Travaux en 2018 -> PISTE OUVERTE (longueur réduite)
5 semaines = du 01.10.2018 au 07.11.2018**

Tous ces éléments ont été tirés du procès verbal de notre dernière séance du 13 mars 2018 avec la Direction de l'Aéroport, le Vice-Président de la Ville et le Service des Travaux Publics.

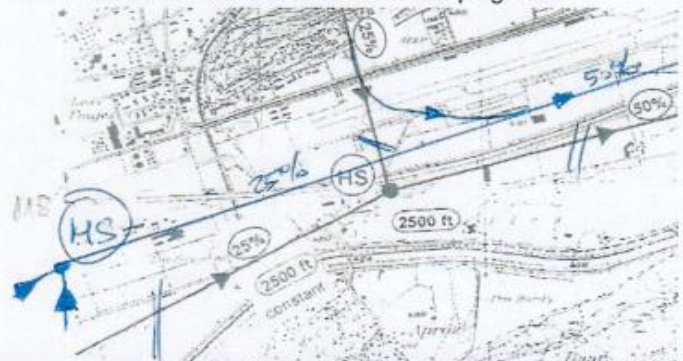
Un grand merci à Mme Aline Bovier-Gantzer et MM. Christian Bitschnau et Georges Joliat.

NUISANCES

Plusieurs thèmes concernant les nuisances produites par les utilisateurs de l'aéroport civil ont été débattus au cours de cette Assemblée Générale :

- **Routes de vols hélicoptères basés et non basés venant des régions situées au SUD, SUD-OUEST :**

Les hélicoptères venant des régions Nendaz / Verbier survolent les campings lors de leurs entrées et sorties de l'aéroport.

Evénements déclencheurs (input)	
ARAS Demande afin d'évaluer la possibilité de modifier le point d'entrée HS (procédure d'approche RWY et FATO) pour réduire les nuisances aux abords du camping TCS.	OFAC Volonté de clarifier les opérations en supprimant ou en publiant les procédures de vol locales actuellement absentes des publications aéronautiques.
	
Commentaires Après évaluation de la demande avec Skyguide, il s'avère que la modification du point HS tel que proposé n'est pas possible. Ceci pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Un déplacement vers le NORD-OUEST du point HS entre en conflit avec l'axe de la piste.- Nécessite l'implémentation d'un 2^{ème} point de rappel vers la position actuelle du point HS, afin de pouvoir coordonner l'intégration de l'aéronef dans le trafic.	Les procédures de vol locales ne pouvant pas être supprimées, l'aéroport partage la volonté de l'OFAC afin de clarifier et rendre plus transparent les différentes procédures de vol HEL.

Une solution a été mise en place par la Direction de l'Aéroport et validée par l'OFAC selon document :

« Afin de développer la situation de façon favorable en regard des différentes sollicitations reçues (Aras et OFAC), l'aéroport de Sion a pris les décisions suivantes :

- **Elévation de l'altitude de vol des HEL RWY (Hélicoptères qui empruntent le tarmac) : • HEL RWY 25 : 2'700ft (820m/m), contre 670m/m actuellement • HEL RWY 07 : 3'000ft (915m/m), contre 760m/m actuellement**

- **Publications des procédures de vol HEL FATO (Hélicoptères basés au SUD/EST), sans modification de ces dernières en termes de tracés et d'altitudes de vol. »**

Concernant ces derniers HEL FATO, l'altitude qui sera inscrite se situe à plus de 300m au-dessus du Camping TCS. Le « rase-mottes » au-dessus de la réception, du restaurant, des caravanes et autres tentes ne sera plus possible.

- **Hélicoptères d'épandage :**

Une 3^{ème} place de stationnement dans la région sierroise est soutenue par l'Aras. Rien n'a été fait à ce jour. M. Bitschnau, notre contact pour ce dossier, s'est engagé à contacter son groupe politique du Grand Conseil ainsi que le Président sierrois M. Berthod pour la mise en place.

- **Nuisances sonores GRELY :**

Les dépassements de temps de fonctionnement des APU des avions à réaction se déroulent toujours. TAG Aviation a acheté des GPU mobiles pour pallier aux carences des GPU au sol qui sont « noyés ». L'Aras contactera à nouveau TAG Aviation pour leur demander de mettre en état ces GPU.

5. Rapport « base aérienne »

Depuis le 01.01.2018, la Base aérienne de Sion est devenue une base de dégagement selon l'accord de principe signé par le DDPS, le Canton du Valais et la Municipalité de Sion en date du 7 décembre 2016. Mais quelle est la teneur de cet accord ? En voici quelques éléments :

- La Confédération continuera d'entretenir les infrastructures selon contrat en vigueur jusqu' à la prochaine échéance légale soit jusqu'à fin 2021. Renégociation suivra.
- Certains secteurs militaires pourront être utilisés à des fins civiles à partir du 31.12.2021.
- Les biens fonciers et systèmes aéroportuaires du DDPS (terrains, canalisations, installations de chauffage et électricité, tour de contrôle, approche IGS, piste et chemins de roulage, etc...) à disposition dès le 31.12.2021 feront l'objet d'un accord particulier.
- Les terrains resteront la propriété de la Confédération, les infrastructures et systèmes deviendront la propriété du Canton ou de la Ville.
- La Confédération paie les prestations logistiques pour ses activités (Forces aériennes, Police militaire et centre apprentissage). Montant CHF 2'480'000.-.
- La Confédération fournit les prestations nécessaires au bon fonctionnement de la tour de contrôle et des systèmes nécessaires au contrôle aérien jusqu'au 31.12.2021.
- L'aéroport de Sion s'engage, en tant qu'aéroport de dégagement, à assurer l'accueil éventuel d'avions des Forces aériennes se trouvant en difficulté ou en situation d'urgence ou opérant pendant une période limitée (Ex. WEF)

Si ces points sont corrects et favorables pour la bonne marche et le futur à moyen terme de l'aéroport, les deux suivants sont vraiment à la limite et devront absolument être renégociés par nos autorités :

- Un forfait annuel de CHF 300'000.- est payé pour l'ensemble de ces prestations.
- Aucune taxe (atterrissage, bruit, approche Skyguide) ne sera perçue pour tous les types d'aéronefs militaires (jets, propellers et hélicoptères) posant à Sion.

Un gros point d'interrogation est à mettre sur la problématique Skyguide et la sécurité aérienne. Veut-on avoir un aéroport englobé dans un espace aérien

contrôlé avec approche aux instruments ou un espace non contrôlé avec approche aux instruments ?

Le concept de sécurité des Forces aériennes nécessite le système Skyguide ce qui n'est pas le cas pour l'aviation civile. Un aéroport de dégagement doit respecter le même cahier de charges qu'une Base aérienne opérationnelle.

Or la validation de l'entrée par GPS pour l'aviation civile est en cours par l'OFAC ; elle sera effective en février 2019. L'Aras a posé la question sur le maintien de Skyguide qui présente une facture annuelle de CHF 3,5 Mios payés jusqu'à ce jour par les Forces aériennes.

Si la Confédération veut maintenir la surveillance totale de l'espace aérien, c'est son droit le plus stricte. Cela devrait être le cas car elle a dans ses objectifs d'investissements, l'installation d'un système de surveillance appelé MALS PLUS sur ses terrains de l'aéroport de Sion.

La donne change ainsi complètement au niveau des coûts qui devraient être, dans la presque totalité, à sa charge. La facture pour l'aviation civile s'en trouverait ainsi fortement réduite et les frais de fonctionnement annuels aux alentours de CHF 7 à 8 Mios.

Si l'abandon des mouvements au sol depuis le 01.01.2018 (voir planning 2018 en comparaison avec celui de 2017) a fait diminuer les nuisances pour les riverains directs et des environs, il a libéré tout l'espace aérien au-dessus du Valais Central, qui est devenu le terrain d'entraînement des jets à réaction. Exercices d'interception, traversées intempestives et voltiges sont effectués à longueur de journée de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et ce au grand dam de la Direction de l'Aéroport qui ne peut autoriser des mouvements aéroportuaires pour les vols de jets civils type charters. Ceci devra aussi être négocié avec les Forces aériennes par nos autorités cantonales parce que si nous voulons développer les activités civiles, il faudra que l'espace aérien soit disponible. Cette problématique a aussi été soulignée en séance COPIL.

Les mouvements de type « Touch and go » se sont aussi multipliés avec le passage à une base de dégagement et ce, pour deux raisons.

La première : les opérateurs Skyguide doivent maintenir leur niveau d'instruction lors de la réception de jets militaires. Ainsi donc lors d'une volte au-dessus de l'aéroport, le jet effectue 3 à 4 passages à 10m du sol. Nous avons assisté à ce type d'opération, une dizaine de fois lors du mois de février.

La deuxième : Lors de la formation des pilotes sur FA/18, l'approche des différentes bases utilisables doit être étudiée et mémorisée. La piste de Sion en fait partie et les mêmes manœuvres sont donc nécessaires.

Les nuisances sonores et polluantes de proximité sont donc en diminution drastique ; cela est réjouissant. Elles avaient été déjà réduites en 2017 (2696 mouvements contre 3590 en 2015). Elles seront aussi limitées à leur strict minimum en regard des bonnes relations engagées depuis le début de l'année avec le Commandant de la Base de Payerne. Certains éléments ont pu être négociés. Ainsi, promesse a été faite de COMMUNIQUER, par voie de presse, des événements planifiés sur et aux alentours de la Ville de Sion.

En conclusion, nous allons suivre de près l'évolution de la situation en relançant les Forces aériennes, pour chaque dossier (Skyguide, nuisances de proximité et espace aérien), car l'information ne vient que si nous la demandons. C'est un principe de base qui prend toute sa valeur avec le DDPS souvent avare d'informations.

6. Comptes au 31.12.2017

La fortune de l'Association au 31.12.2017 se monte à Frs 9'698.85. Les entrées sont de Frs 1560.- et les dépenses de Frs 1068.-.

7. Rapport du vérificateur de comptes et décharge au Comité

La vérification des comptes au 31.12.2017 s'est déroulée le 13.02.2018, dans les bureaux du vérificateur de comptes, M^e Philippe Pralong. Son rapport affirme que les comptes ont été tenus avec exactitude.

En l'absence de Me Philippe Pralong, excusé, M. Olivier Delaloye, membre du Comité, procède à la lecture de son rapport.

L'Assemblée approuve les comptes 2017 et donne décharge au Président pour la parfaite tenue de la comptabilité.

8. Stratégie 2018

AVIATION CIVILE : AMÉNAGEMENT - ROUTES DE VOLS - NUISANCES

- Finalisation mur anti- bruit NORD – prolongement et rehaussement ;
- Aménagement tarmac NORD et Village bois : fin de démolition – suivi ;
- Transfert de tous les hélicoptères sur FATO EST ;
- Hélicoptères de sulfatage – 3ème station ;
- Hélicoptères – route de vols SUD-OUEST / suivi de son application ;
- Diminution des nuisances sonores et polluantes « inutiles ».

AVIATION MILITAIRE : BASE AÉRIENNE DE DÉGAGEMENT

- Mise en place de la communication avec les Forces aériennes ;
- Stratégie Forces aériennes 2018/2020 – suivi ;
- Nuisances de proximité - touch and go – suivi ;
- Skyguide - nécessité et facture – suivi ;
- Espace aérien occupé en permanence - suivi des négociations.

GLOBAL : DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT CIVIL

- Développement des vols civils charter ;
- Vols aux instruments GPS - suivi.
- Suivi des travaux du Comité de pilotage mis en place par la Ville et le Canton : plan directeur – agenda – budgets – opérateur – investisseurs ;
- Lobbying auprès des groupes politiques pour créer une volonté de faire de cet aéroport municipal, un AÉROPORT CANTONAL.

9. Budget 2018

Le budget 2018 de l'Aras est conforme avec les traditionnels frais annuels : envois de cotisation et de convocation à l'Assemblée Générale, frais de CCP, de Comité et d'Assemblée Générale.

Un poste de Frs 1'000.- a été prévu pour le remplacement du blog actuel par un véritable site Internet qui sera mis en place par Olivier Delaloye, informaticien de métier. Ce travail sera effectué durant l'année 2018.

Demande est effectuée que toutes les cotisations soient payées par virement bancaire et non plus à la Poste, ce qui engendre des frais de recouvrement pour l'Aras.

Le budget 2018 est validé par l'Assemblée Générale.

10. Divers

Etonnement de certains membres au sujet de l'occupation de l'espace aérien par les Forces aériennes. Elles font ce qu'elles veulent.

Remerciements sont adressés au Comité pour le travail accompli.

Les GPU diesel mis à disposition par l'Aéroport pour les jets à réaction qui se trouvent au SUD EST ne sont pas utilisés. A rappeler à la Direction de l'Aéroport.

De nouveaux problèmes ont été enregistrés dès 07h00 avec le camion des pompiers. Le dossier sera réouvert avec la Direction de l'Aéroport.

Il est demandé aux membres de signaler par mail ou par téléphone, tout problème ou nuisance généré par les usagers de l'aéroport. Ainsi le Comité pourra traiter ces points avec la Direction de l'Aéroport lors des séances prévues à cet effet. Des interventions en direct sont contre-productives.

Une verrée et des plats valaisans sont offerts aux participants.

La séance est levée à 21h00.
Schroeter Jean-Paul, 23 mars 2018

NB :

- Un grand merci à M. Claude Althaus - directeur du Camping TCS Les Iles - qui nous a mis à disposition une salle pour notre Assemblée Générale.
- Merci à Mme Ilse Bonje pour les succulentes pizzas offertes après notre AG, car c'était jour de réouverture de son restaurant « Le Bonheur ».